

Réunion publique du quartier La Bruyère

Lundi 15 janvier, dans le cadre des réunions publiques de préparation du conseil municipal, de nombreux Pisciacais étaient rassemblés dans le hall de l'école La Bruyère pour échanger avec le maire Karl Olive, les élus et chefs de service sur les principaux sujets de la vie du quartier.

En introduction, l'édile a fait un point sur l'actualité de la ville de Poissy et plus particulièrement sur la pose de la première pierre du nouveau bâtiment du centre hospitalier, intervenue quelques heures plus tôt en présence de la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn. Un projet très attendu, de 70 millions d'euros, qui permettra d'améliorer considérablement l'offre de soins sur le territoire. L'installation du centre d'entraînement Campus Paris-Saint-Germain, les mesures d'économies prises par la Ville pour réduire ses dépenses de fonctionnement tout en améliorant les conditions de travail des agents ont également été évoquées. A quelques semaines du vote du budget, le maire a annoncé que la municipalité n'augmenterait pas ses taux d'imposition en 2018, et ce pour la quatrième année consécutive.

Un volet important était ensuite consacré à l'enquête publique complémentaire sur le tracé urbain du Tram 13 Express. Une vidéo de présentation du tracé et de ses trois arrêts dans Poissy était diffusé avant d'engager les échanges. Patrick Meunier, adjoint délégué au développement économique, aux transports et aux grands projets, rappelait que ce tracé soutenu par la ville, en lieu et place d'un tracé initial ne comptant qu'un arrêt dans Poissy, envisagé sur le site de l'ancienne gare grande ceinture, était largement plus avantageux pour les Pisciacais en général et pour les habitants du quartier de La Bruyère en particulier. « **Nous avons aussi fait le choix de ce tracé pour vous protéger. Avec le tracé initial, la gare grande ceinture serait la gare unique pour Poissy, avec toute la contrepartie que cela implique en terme de stationnement en moins et de flux continu de véhicules** », a-t-il souligné.

« **Le tracé urbain est fondamental pour l'avenir de Poissy et du quartier de La Bruyère**, a poursuivi le maire. **Sans le tram, c'est 30% de trafic supplémentaire pour la ville. Je vous invite à contribuer à l'enquête publique qui se poursuit jusqu'au 9 février, en mairie (salle 313, aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville) et sur internet** » : <http://tram13.express.phase2.enquetepublique.net>

Toujours dans le domaine des transports, de nombreuses interventions ont porté sur le nouveau réseau de bus, optimisé par Transdev, avec Ile-de-France Mobilités, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) et la ville de Poissy en novembre dernier. Les premiers retours sont globalement très positifs. « **Nous avons voulu moderniser ce réseau de bus qui n'avait pas évolué depuis 30 ans**, a rappelé Patrick Meunier. **Aujourd'hui, on constate une amélioration sensible du service avec des horaires élargis, plus tôt le matin, plus tard le soir. Il sera bien évidemment ajusté en fonction du tram-train** ».

Tout n'est toutefois pas parfait et outre certains reproches concernant des bus circulant trop vite, il a été demandé que des panneaux annonçant l'heure de passage soit installés ou encore que la question du bruit des bus stationnant moteur allumé, sur une zone tampon située dans le quartier, puisse être réglée. Marie-Christine Perrotin, pour Transdev CSO a répondu aux diverses questions. La zone tampon est provisoire et devrait être transférée sur Chambourcy d'ici l'été. Plus généralement, de nouveaux bus, moins bruyants, vont équiper le réseau. Pour ce qui est de la vitesse, les chauffeurs sont soumis au code de la route comme chaque automobiliste et peuvent donc être contrôlés et sanctionnés par la police municipale. Enfin, concernant les panneaux signalant le temps d'attente, « **nous allons voir comment envisager des investissements de ce type** ».

La question de la circulation et surtout de la vitesse est revenue régulièrement dans les échanges, certains habitants s'inquiétant de possibles accidents à proximité des écoles ou lors de la sortie de véhicules des immeubles (plusieurs miroirs pour améliorer la visibilité ont été demandés). Après avoir rappelé que des contrôles de vitesse étaient régulièrement menés sur le quartier, le chef de la police municipale a assuré que de nouvelles interventions seraient prévues dans les jours suivant la réunion « **pour sanctionner les automobilistes et bus qui rouleraient trop vite** ». De même pour les véhicules mal garés, des centaines de contraventions ont été dressées dans le quartier l'an passé et la police municipale poursuivra son action. Le maire a par ailleurs invité chacun à prendre ses responsabilités pour réduire les incivilités, les contrevenants étant souvent les habitants de La Bruyère eux-mêmes. « **Nous avons un travail collectif à mener pour améliorer les choses** », a-t-il estimé, précisant aussi que la ville travaillait sur un projet de parking de rabattement à proximité du quartier.

Sur le sentiment plus général d'insécurité qui pourrait se faire jour chez certains administrés, la municipalité a rappelé l'ensemble des actions de prévention et de dissuasion mises en œuvre, dont la plus emblématique reste le déploiement de la vidéoprotection. « **En 2014, nous avons zéro caméra, en 2018 nous en aurons 65**, a rappelé le premier magistrat. **C'est un outil exceptionnel, très cadré qui nous a permis de réduire de 30% la délinquance, même si bien évidemment il y a toujours une frustration vis-à-vis des incivilités et des actes malveillants** ».

Des échanges ont aussi porté sur l'état de la voirie. Georges Monnier, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments et à la commande publique, a répondu qu'une demande avait été effectuée auprès de la communauté urbaine, désormais compétente en la matière, pour réaliser la réfection de la rue de La Bruyère, bien abimée lors des constructions des nouveaux ensembles immobiliers. Le maire Karl Olive a apporté une précision dans ce dossier : « **Avant, quand vous nous appeliez pour des nids de poule, nous avions la capacité de réagir rapidement. Aujourd'hui c'est plus compliqué, car la voirie n'est plus l'une de nos compétences. Toutefois, nous souhaitons rester vigilants et même si ce n'est pas dans les usages nous allons monter une petite équipe pour pouvoir intervenir le cas échéant.** »

Pour ce qui est des encombrants, Georges Monnier a regretté que ceux-ci soient souvent déposés « **n'importe quand, n'importe comment, surtout lors des déménagements. Il faut respecter les dates de passages** », a-t-il insisté. Le calendrier des collectes est disponible sur le site de la ville de Poissy www.ville-poissy.fr (onglet Cadre de Vie/aménagement urbain/environnement/déchets). Pour rappel, la collecte des encombrants s'effectue le 2^e jeudi du mois côté Club Péguy (à l'ouest de la RD190, avenue du Général Eisenhower) et le 3^e jeudi du mois côté Maryse-Bastie (à l'est de la RD190).

Un dernier thème a porté sur l'environnement et plus particulièrement le parc de la Charmille qui doit être fermé au public du 22 janvier au 15 février pour permettre une coupe d'arbres. Menée par l'Office national des Forêts (ONF), celle-ci a pour objectif de sécuriser le site en traitant de nombreux arbres dépérissants. Parallèlement, et dans le cadre des Etats Généraux de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye lancés récemment, un diagnostic global de l'état sanitaire des arbres du Parc Meissonier est aussi en cours.



CLAUDE GRAPPE

Coordinatrice des référents de quartier

Email : ref-coordination@ville-poissy.fr